

Pour une maternité sans danger

Statistiques 2007 - 2010

LASTFOOTER



CSST

Pour une maternité sans danger, Statistiques 2007-2010 a été préparé par la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information.

Directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information

Danielle Lamarche

Chef du Service de la statistique

Denis Robitaille

Responsable du projet et réalisation

Julie Provencher

Collaboration

Sylvie Blouin

Impression

Imprimerie de la CSST

Conception de la page couverture

Annie Perreault, Direction des communications et des relations publiques

Le contenu peut être reproduit en tout ou en partie, à la condition que la source en soit mentionnée.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à la
Commission de la santé et de la sécurité du travail
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information
Service de la statistique
524, rue Bourdages
C.P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec)
G1K 7E2

© Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec
Dépôt légal – 1^e trimestre 2012
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 978-2-550-64120-9 (relié)
ISBN: 978-2-550-64121-6 (PDF)

Table des matières

Liste des tableaux	3
Introduction	5
Population étudiée	6
Faits saillants	7
Tableaux statistiques	11
Annexe	47

Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et la décision d'admissibilité	12
Tableau 2	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation.....	13
Tableau 3	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante	14
Tableau 4	Répartition des réclamations pour grossesse du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon le nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation	16
Tableau 5	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur	17
Tableau 6	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse	19
Tableau 7	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale.....	22
Tableau 8	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique.....	25

Tableau 9	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et le type d'affectation	28
Tableau 10	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de débours et la catégorie de la réclamation.....	29
Tableau 11	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation.....	30
Tableau 12	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu	32
Tableau 13	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse.....	34
Tableau 14	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon l'année de la réclamation et la direction régionale	38
Tableau 15	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique.....	42
Tableau 16	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et l'année de la réclamation	46

Introduction

En 1981, année de la promulgation de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la CSST se voyait confier le mandat de la prévention, qui consiste à éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs et des travailleuses du Québec.

De ce vaste mandat couvrant l'ensemble des travailleurs et des travailleuses se dégagent des mesures visant des groupes particuliers. Plus précisément, les articles 40 à 48 de la Loi établissent le droit et les modalités permettant à la travailleuse enceinte ou qui allaite de bénéficier d'une affectation à d'autres tâches lorsque les conditions de travail comportent des dangers pour elle ou pour l'enfant à naître ou de cesser le travail jusqu'à ce que l'affectation soit réalisée ou, si aucune affectation n'est possible, jusqu'à la date de l'accouchement ou jusqu'à la fin de la période d'allaitement.

Pour exercer ce droit, la travailleuse doit d'abord obtenir d'un médecin le *certificat visant le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite*, attestant que les conditions de son travail sont dangereuses. La remise de ce certificat à l'employeur constitue automatiquement une demande de la travailleuse d'être affectée à d'autres tâches.

Lorsque l'affectation ne peut se faire à la date indiquée sur le certificat, la travailleuse peut se retirer du travail et être indemnisée par la CSST. Elle a toutefois droit de recevoir son salaire habituel pour les 5 premiers jours ouvrables suivant sa cessation de travail avant que ne débute la période d'indemnisation. Ce salaire est payé par l'employeur et n'est pas remboursé par la CSST.

Pendant les 14 jours civils complets suivant les 5 premiers jours ouvrables, la travailleuse reçoit 90% de son salaire net. C'est l'employeur qui verse ce salaire et la CSST le lui rembourse. Par la suite, c'est la CSST qui verse directement l'indemnité de remplacement du revenu égale à 90% du revenu net retenu sans dépasser le salaire maximum annuel assurable.

Population étudiée

Les données de la présente publication portent sur les réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites pour les années 2007 à 2010. Cette publication traite plus particulièrement du nombre de réclamations, de la durée d'indemnisation, de l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) versée à la travailleuse, de la nature de l'agresseur et de données socio-économiques liées aux travailleuses. Aux fins de présentation, l'âge entier moyen est calculé en ne retenant que les années complètes seulement.

Plus particulièrement, cette publication porte sur les réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chacune des années présentées et acceptées au 1^{er} mars de l'année suivant l'année d'inscription. Les informations relatives aux décisions rendues, à la catégorie de la réclamation, à l'âge de la travailleuse, à sa direction régionale et à son secteur d'activité économique reflètent l'image des fichiers informatiques au 1^{er} mars suivant l'année d'inscription. Les informations traitant de la profession, de la nature de l'agresseur, de la semaine de grossesse et les données relatives à l'indemnisation (catégorie de débours, les montants et les jours d'indemnisation) reflètent l'image des fichiers informatiques au 31 décembre de l'année suivant l'année d'inscription.

La plupart des tableaux statistiques sont divisé en trois groupes, selon la catégorie de la réclamation : travailleuse enceinte, travailleuse qui allaite et l'ensemble des deux catégories.

Aux fins de la présente publication, le débours en affectation est le remboursement que l'employeur a demandé afin de combler la différence de salaire entre la rémunération rattachée à l'emploi habituel de la travailleuse et celle rattachée au poste d'affectation, si celle-ci est moins élevée. La semaine de grossesse est la période de la gestation où le retrait entre en vigueur, soit le moment où l'indemnisation commence ou que l'affectation devient effective. Enfin, le type d'affectation est une variable servant à déterminer s'il y a eu effectivement un retrait de la travailleuse ou une affectation de celle-ci à un autre emploi.

Faits saillants

En 2010, la CSST a reçu 33 951 réclamations dans le cadre du programme «Pour une maternité sans danger» comparativement à 32 633 en 2007, une hausse de 4,0 %. Au cours de la période 2007-2010, l'évolution des réclamations reçues se présente comme suit: hausse de 3,3 % pour les années 2007 à 2008, suivie d'une seconde hausse de 11,0 % pour les années 2008 à 2009, pour finir en baisse de 9,3 % de 2009 à 2010. Rappelons que l'année 2009 fut une année exceptionnelle à cause de l'épisode de la grippe H1N1 qui avait amené de nombreuses travailleuses à bénéficier du programme, notamment dans le secteur Enseignement et services annexes. Tandis que les réclamations reçues pour grossesse suivaient sensiblement la tendance décrite précédemment, les réclamations reçues pour allaitement diminuaient de 22,6 % entre 2007 et 2010 (539 réclamations en 2006 pour atteindre 417 réclamations en 2010).

Le taux d'acceptation moyen des réclamations reçues est supérieur à 95 % depuis 2007. Pour les réclamations pour grossesse, on observe la même tendance soit un taux d'acceptation supérieur à 95 % pour la période 2007-2010. Quant au taux d'acceptation pour les réclamations pour allaitement, celui-ci est d'abord en légère baisse, passant de 81,3 % en 2007 à 81,1 % en 2008, pour ensuite diminuer à nouveau à 77,8 % en 2009 et à 75,5 % en 2010. Il est à noter que la plupart des réclamations avec une décision «Autre» sont des demandes refusées (voir tableau 1).

Le tableau 2 nous indique que 98,8 % (98,6 % en 2007, 98,8 % en 2008, 98,9 % en 2009 et 99,0 % en 2010) des réclamations reçues et acceptées au cours de la période 2007-2010 dans le cadre du programme «Pour une maternité sans danger» sont des cas de grossesse. Seulement 1,2 % des réclamations reçues et acceptées au cours des années 2007-2010 sont des cas d'allaitement (1,4 % en 2007, 1,2 % en 2008, 1,1 % en 2009 et 1,0 % en 2010) (voir tableau 2).

L'âge entier moyen des travailleuses pour lesquelles une réclamation a été reçue et acceptée (quelle que soit la catégorie de la réclamation) est de 28 ans durant la période 2007 à 2010. En 2010, pour les réclamantes qui sont enceintes, il est à remarquer que la strate d'âge 20 à 24 ans représente 18,1 % des réclamations acceptées avec 5 770 réclamations sur 31 954, tandis que pour les travailleuses qui allaitent, cette tranche d'âge représente seulement 7,0 % des réclamations, soit 22 réclamations sur 315. Pour les travailleuses qui allaient, la strate d'âge 30 à 34 ans représente 41,0 % des cas alors que cette même strate d'âge regroupe seulement

28,3 % des travailleuses enceintes. Pour les deux catégories en 2010, c'est dans les groupes d'âge de 25 à 29 ainsi que 30 à 34 ans qu'elles sont le plus représentées, avec respectivement 40,2 % et 28,4 % des réclamations acceptées (voir tableau 3).

Le nombre moyen de semaines de grossesse (nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation à un autre poste de travail) est de 10 semaines pour les années 2007 et 2008, de 11 semaines pour l'année 2009 et de retour à 10 semaines pour l'année 2010. Plus de 70 % des réclamations pour grossesse (75,9 % en 2007, 76,2 % en 2008, 73,8 % en 2009 et 75,8 % en 2010) prennent effet au premier trimestre de la grossesse. Près de 3 % des réclamations pour grossesse prennent effet au 3^{ème} et dernier trimestre (2,7 % en 2007, 2,7 % en 2008, 3,3 % en 2009 et 2,6 % en 2010) (voir tableau 4).

Les réclamations ont été regroupées en grands ensembles selon la nature de l'agresseur. Pour 2010, les agresseurs ergonomiques sont en première position avec 37,8 % des réclamations. Cette nature d'agresseur représentait 48,6 % des cas de 2007, 39,9 % en 2008 et 34,4 % en 2009. Les agresseurs biologiques, qui occupent maintenant la deuxième position en 2010, cumulent près du tiers des réclamations de la période 2007-2010, avec 27,9 % en 2007, 32,5 % en 2008, 39,4 % en 2009 et 35,6 % en 2010. Les agresseurs chimiques prennent la troisième place avec 12,2 % des réclamations en 2010. Les agresseurs à la sécurité du travail sont en quatrième position avec 9,8 % des réclamations de 2010, rejoignant presque les agresseurs chimiques pour la période 2007-2010 et les dépassant même avec 12,2 % en 2008 et 11,5 % en 2009.

Fait à noter, les agresseurs chimiques, bien que troisièmes en importance pour l'ensemble des réclamations, sont la principale nature de l'agresseur pour les travailleuses qui allaitent, soit 56,8 % en 2007, 63,5 % en 2008, 64,2 % en 2009 et 66,0% en 2010. Pour plus de détails concernant la nature de l'agresseur, veuillez consulter l'annexe (voir tableau 5).

Les professions les plus représentées en 2010 (23 129 sur 32 269, soit 71,7 %) pour l'ensemble des deux catégories sont: les infirmières (18,7 %), les enseignantes (18,3 %), les barmains (9,3 %), les travailleuses du groupe autre personnel médical (7,3 %), les vendeuses (7,0 %), celles des services personnels (6,5 %) et les caissières (4,5 %). Ces professions contribuaient pour une proportion de 67,2 % de l'ensemble des réclamations en 2007, de 70,2 % en 2008 et de 71,2 % en 2009 et elles sont en constante progression entre 2007 et 2010. Au cours de la période 2007-2010, la proportion des infirmières présente la plus forte hausse passant de 16,2 % des réclamations en 2007 à 18,7 % en 2010. Les travailleuses œuvrant dans les services personnels ont connu également une hausse

significative, passant de 1 619 réclamations en 2007 (5,2 %) à 2 095 en 2010 (6,5 %). À l'inverse, la proportion des manutentionnaires connaît la plus forte baisse, passant de 1 354 réclamations (4,4 %) en 2007 à 316 en 2010 (1,0 %) (voir tableau 6).

En 2010, plus de 50 % des réclamations reçues et acceptées sont traitées dans trois grandes régions soit: Île-de-Montréal (22,6 %), la Montérégie (15,1 %) et la Capitale-Nationale (13,0 %). Leur contribution pour la période de 2007-2010 est restée relativement stable, passant de 50,9 % en 2007 à 50,8 % en 2010 en baisse de 0,1 %. Entre 2007 et 2010, la région de l'Île-de-Montréal a vu sa contribution diminuer de 0,7 % tandis que la région de Lanaudière a augmenté sa contribution de 0,4 % (voir tableau 7).

En 2010, la majorité des réclamations (88,0 %) est concentrée dans quatre principaux secteurs d'activité économique soit: les Services médicaux et sociaux (43,1 %), les Autres services commerciaux et personnels (16,9 %), le Commerce (15,8 %) ainsi que l'Enseignement et les services annexes (12,2 %). Ces quatre secteurs ont augmenté leur apport de 3,1 % au cours de la période 2007-2010. C'est le secteur Services médicaux et sociaux (4,5 %) qui a principalement contribué à la hausse, tandis que les secteurs Commerce (-0,8 %), Autres services commerciaux et personnels (-0,4 %) ainsi que l'Enseignement et les services annexes (-0,3 %) diminuaient la contribution de ces quatre secteurs. À lui seul, le secteur Services médicaux et sociaux cumule plus du tiers des réclamations sur l'ensemble de la période, soit 38,6 % en 2007, 40,3 % en 2008, 39,9 % en 2009 et 43,1% en 2010. Pour les travailleuses qui allaient, les trois secteurs les plus touchés en 2010 sont Services médicaux et sociaux, Autres services commerciaux et personnels ainsi que l'Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique, avec respectivement 36,2 %, 11,1 % et 8,3 % des réclamations (voir tableau 8).

Sur la période 2007-2010, plus de la moitié des travailleuses bénéficiant du programme «Pour une maternité sans danger» sont retirées de leur travail sans être affectées à un autre emploi. À l'inverse, pour la même période, près de 20 % des travailleuses sont affectées à un autre poste de travail sans retrait complet du milieu du travail, en hausse de 3,4 % par rapport à 2007 (voir tableau 9).

Les débours pour les réclamations reçues et acceptées sont en hausse de 10,2 %, passant de 193,0 millions de \$ en 2007 à 212,6 millions de \$ en 2010. Les débours en indemnités de remplacement du revenu ont augmenté de 8,8 % au cours de la période 2007-2010 passant de 180,4 millions de \$ en 2007 à 196,4 millions de \$ en 2010. Quant aux débours pour affectation à un autre poste de travail, ceux-ci augmentent de 30,8 % durant la période et représentent 6,8 % des débours totaux en 2010 (voir tableau 10).

Pour l'ensemble des réclamations, le nombre de jours d'indemnisation moyen passe de 126 jours en 2007 à 123 jours en 2010. Le nombre de jours d'indemnisation moyen pour la travailleuse enceinte passe de 123 en 2007 à 121 en 2010. Le nombre de jours d'indemnisation moyen pour la travailleuse qui allaite passe de 358 jours en 2007 à 325 jours en 2010, soit une diminution de 9,2 % (voir tableau 11).

L'indemnité de remplacement du revenu moyenne a augmenté de 8,8 % passant de 7 152 \$ en 2007 à 7 778 \$ en 2010. Pour la travailleuse enceinte, l'indemnité de remplacement du revenu moyenne est passée de 6 912 \$ en 2007 à 7 609 \$ en 2010, soit une augmentation de 10,1 %. Pour la travailleuse qui allaite, l'indemnité de remplacement du revenu moyenne est passée de 21 782 \$ en 2007 à 22 877 \$ en 2010, soit en hausse de 5,0 % (voir tableau 12).

Remarque:

Soulignons que certaines travailleuses (celles qui allaitent) peuvent encore être indemnisées lors de la compilation des statistiques au 31 décembre de l'année suivant l'année de la réclamation. Toutefois, il faut noter que le nombre de réclamations pour allaitement est très faible par rapport aux réclamations des travailleuses enceintes. Par conséquent, les valeurs observées pendant ces années ne sont pas définitives et peuvent subir des modifications jusqu'à ce que l'ensemble des dossiers soient clos. Cependant, les différentes statistiques contenues dans ce document peuvent se comparer puisqu'une même maturité des données a été appliquée à chacune des quatre années présentées.

Tableaux statistiques

Tableau 1
Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites de 2007 à 2010
selon la catégorie de la réclamation et la décision d'admissibilité

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2007		2008		2009		2010	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	30 579	95,3 %	31 793	95,6 %	35 319	95,7 %	31 954	95,3 %
Autre ¹	1 515	4,7 %	1 451	4,4 %	1 605	4,3 %	1 580	4,7 %
Total	32 094	100,0 %	33 244	100,0 %	36 924	100,0 %	33 534	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2007		2008		2009		2010	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	438	81,3 %	381	81,1 %	383	77,8 %	315	75,5 %
Autre ¹	101	18,7 %	89	18,9 %	109	22,2 %	102	24,5 %
Total	539	100,0 %	470	100,0 %	492	100,0 %	417	100,0 %

L'ensemble des deux catégories

	2007		2008		2009		2010	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	31 017	95,0 %	32 174	95,4 %	35 702	95,4 %	32 269	95,0 %
Autre ¹	1 616	5,0 %	1 540	4,6 %	1 714	4,6 %	1 682	5,0 %
Total	32 633	100,0 %	33 714	100,0 %	37 416	100,0 %	33 951	100,0 %

1. Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Tableau 2**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010
selon la catégorie de la réclamation**

	2007		2008		2009		2010	
Catégorie de la réclamation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Travailleuse enceinte	30 579	98,6 %	31 793	98,8 %	35 319	98,9 %	31 954	99,0 %
Travailleuse qui allaite	438	1,4 %	381	1,2 %	383	1,1 %	315	1,0 %
Total	31 017	100,0 %	32 174	100,0 %	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %

Tableau 3

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2007		2008		2009		2010	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	725	2,4 %	879	2,8 %	901	2,6 %	830	2,6 %
20 à 24 ans	6 174	20,2 %	6 272	19,7 %	6 105	17,3 %	5 770	18,1 %
25 à 29 ans	12 699	41,5 %	13 060	41,1 %	14 246	40,3 %	12 857	40,2 %
30 à 34 ans	8 057	26,3 %	8 553	26,9 %	10 384	29,4 %	9 047	28,3 %
35 à 39 ans	2 488	8,1 %	2 566	8,1 %	3 153	8,9 %	2 900	9,1 %
40 ans ou plus	436	1,4 %	463	1,5 %	530	1,5 %	550	1,7 %
Total	30 579	100,0 %	31 793	100,0 %	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %
Âge entier moyen	28		28		28		28	

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2007		2008		2009		2010	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	1	0,2 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,3 %
20 à 24 ans	47	10,7 %	50	13,1 %	36	9,4 %	22	7,0 %
25 à 29 ans	183	41,8 %	151	39,6 %	134	35,0 %	127	40,3 %
30 à 34 ans	157	35,8 %	132	34,6 %	159	41,5 %	129	41,0 %
35 à 39 ans	42	9,6 %	41	10,8 %	45	11,7 %	30	9,5 %
40 ans ou plus	8	1,8 %	7	1,8 %	9	2,3 %	6	1,9 %
Total	438	100,0 %	381	100,0 %	383	100,0 %	315	100,0 %
Âge entier moyen	29		30		30		30	

Tableau 3 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010
selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante**

L'ensemble des deux catégories

	2007		2008		2009		2010	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	726	2,3 %	879	2,7 %	901	2,5 %	831	2,6 %
20 à 24 ans	6 221	20,1 %	6 322	19,6 %	6 141	17,2 %	5 792	17,9 %
25 à 29 ans	12 882	41,5 %	13 211	41,1 %	14 380	40,3 %	12 984	40,2 %
30 à 34 ans	8 214	26,5 %	8 685	27,0 %	10 543	29,5 %	9 176	28,4 %
35 à 39 ans	2 530	8,2 %	2 607	8,1 %	3 198	9,0 %	2 930	9,1 %
40 ans ou plus	444	1,4 %	470	1,5 %	539	1,5 %	556	1,7 %
Total	31 017	100,0 %	32 174	100,0 %	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %
Âge entier moyen	28		28		28		28	

Tableau 4

Répartition des réclamations pour grossesse du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon le nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation

		2007		2008		2009		2010	
Nombre de semaines de grossesse		Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Premier trimestre	1 ^{re} à 4 ^e	2 965	9,7 %	2 957	9,3 %	3 062	8,7 %	2 920	9,1 %
	5 ^e à 9 ^e	14 251	46,6 %	15 047	47,3 %	15 959	45,2 %	14 901	46,6 %
	10 ^e à 13 ^e	6 000	19,6 %	6 237	19,6 %	7 044	19,9 %	6 389	20,0 %
	Total partiel	23 216	75,9 %	24 241	76,2 %	26 065	73,8 %	24 210	75,8 %
Deuxième trimestre	14 ^e à 17 ^e	2 767	9,0 %	2 897	9,1 %	3 283	9,3 %	2 815	8,8 %
	18 ^e à 22 ^e	1 937	6,3 %	2 118	6,7 %	2 447	6,9 %	2 057	6,4 %
	23 ^e à 26 ^e	1 048	3,4 %	1 080	3,4 %	1 300	3,7 %	989	3,1 %
	Total partiel	5 752	18,8 %	6 095	19,2 %	7 030	19,9 %	5 861	18,3 %
Troisième trimestre	27 ^e à 30 ^e	601	2,0 %	594	1,9 %	811	2,3 %	587	1,8 %
	31 ^e à 35 ^e	225	0,7 %	255	0,8 %	321	0,9 %	229	0,7 %
	36 ^e ou plus	13	0,0 %	23	0,1 %	20	0,1 %	11	0,0 %
	Total partiel	839	2,7 %	872	2,7 %	1 152	3,3 %	827	2,6 %
Indéterminé	772	2,5 %	585	1,8 %	1 072	3,0 %	1 056	3,3 %	
Total	30 579	100,0 %	31 793	100,0 %	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %	
Nombre de semaines de grossesse moyen		10		10		11		10	

Tableau 5

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2007		2008		2009		2010	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	2 699	8,8 %	3 551	11,2 %	3 603	10,2 %	3 743	11,7 %
Agresseur physique	475	1,6 %	409	1,3 %	149	0,4 %	245	0,8 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	2 032	6,6 %	1 875	5,9 %	1 961	5,6 %	2 265	7,1 %
· Charge de travail	850	2,8 %	430	1,4 %	435	1,2 %	342	1,1 %
· Postures de travail	6 757	22,1 %	5 479	17,2 %	4 829	13,7 %	4 987	15,6 %
· Soulever, pousser, tirer	2 642	8,6 %	2 988	9,4 %	3 019	8,5 %	2 555	8,0 %
· Autres efforts physiques	98	0,3 %	91	0,3 %	107	0,3 %	221	0,7 %
· Autres risques ergonomiques	2 697	8,8 %	1 964	6,2 %	1 912	5,4 %	1 842	5,8 %
· Total partiel	15 076	49,3 %	12 827	40,3 %	12 263	34,7 %	12 212	38,2 %
Agresseur biologique	8 600	28,1 %	10 418	32,8 %	14 057	39,8 %	11 466	35,9 %
Agresseur à la sécurité du travail	2 870	9,4 %	3 914	12,3 %	4 099	11,6 %	3 169	9,9 %
Autres ou indéterminé	859	2,8 %	674	2,1 %	1 148	3,3 %	1 119	3,5 %
Total	30 579	100,0 %	31 793	100,0 %	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2007		2008		2009		2010	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	249	56,8 %	242	63,5 %	246	64,2 %	208	66,0 %
Agresseur physique	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	2	0,6 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,3 %	0	0,0 %
· Charge de travail	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Postures de travail	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Soulever, pousser, tirer	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,3 %
· Autres efforts physiques	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Autres risques ergonomiques	4	0,9 %	1	0,3 %	3	0,8 %	0	0,0 %
· Total partiel	4	0,9 %	1	0,3 %	4	1,0 %	1	0,3 %
Agresseur biologique	42	9,6 %	32	8,4 %	18	4,7 %	33	10,5 %
Agresseur à la sécurité du travail	5	1,1 %	7	1,8 %	2	0,5 %	4	1,3 %
Autres ou indéterminé	138	31,5 %	99	26,0 %	113	29,5 %	67	21,3 %
Total	438	100,0 %	381	100,0 %	383	100,0 %	315	100,0 %

Tableau 5 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur

L'ensemble des deux catégories

	2007		2008		2009		2010	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	2 948	9,5 %	3 793	11,8 %	3 849	10,8 %	3 951	12,2 %
Agresseur physique	475	1,5 %	409	1,3 %	149	0,4 %	247	0,8 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	2 032	6,6 %	1 875	5,8 %	1 962	5,5 %	2 265	7,0 %
· Charge de travail	850	2,7 %	430	1,3 %	435	1,2 %	342	1,1 %
· Postures de travail	6 757	21,8 %	5 479	17,0 %	4 829	13,5 %	4 987	15,5 %
· Soulever, pousser, tirer	2 642	8,5 %	2 988	9,3 %	3 019	8,5 %	2 556	7,9 %
· Autres efforts physiques	98	0,3 %	91	0,3 %	107	0,3 %	221	0,7 %
· Autres risques ergonomiques	2 701	8,7 %	1 965	6,1 %	1 915	5,4 %	1 842	5,7 %
· Total partiel	15 080	48,6 %	12 828	39,9 %	12 267	34,4 %	12 213	37,8 %
Agresseur biologique	8 642	27,9 %	10 450	32,5 %	14 075	39,4 %	11 499	35,6 %
Agresseur à la sécurité du travail	2 875	9,3 %	3 921	12,2 %	4 101	11,5 %	3 173	9,8 %
Autres ou indéterminé	997	3,2 %	773	2,4 %	1 261	3,5 %	1 186	3,7 %
Total	31 017	100,0 %	32 174	100,0 %	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %

Tableau 6

**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010
selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse**

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2007		2008		2009		2010	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	139	0,5 %	165	0,5 %	202	0,6 %	166	0,5 %
Enseignante	5 905	19,3 %	6 169	19,4 %	8 064	22,8 %	5 910	18,5 %
Infirmière	5 019	16,4 %	5 660	17,8 %	6 064	17,2 %	6 006	18,8 %
Autre personnel médical	1 997	6,5 %	2 236	7,0 %	2 382	6,7 %	2 285	7,2 %
Secrétaire	218	0,7 %	261	0,8 %	332	0,9 %	254	0,8 %
Caissière	1 400	4,6 %	1 486	4,7 %	1 483	4,2 %	1 442	4,5 %
Employée de bureau	507	1,7 %	420	1,3 %	672	1,9 %	567	1,8 %
Vendeuse	2 139	7,0 %	2 211	7,0 %	2 384	6,7 %	2 267	7,1 %
Commis	357	1,2 %	301	0,9 %	318	0,9 %	256	0,8 %
Travailleuse des aliments	458	1,5 %	498	1,6 %	456	1,3 %	465	1,5 %
Barmaid	2 658	8,7 %	2 951	9,3 %	3 075	8,7 %	3 014	9,4 %
Préposée à l'entretien	330	1,1 %	349	1,1 %	409	1,2 %	398	1,2 %
Services personnels	1 606	5,3 %	1 758	5,5 %	1 848	5,2 %	2 083	6,5 %
Autre travailleuse des services	302	1,0 %	376	1,2 %	329	0,9 %	310	1,0 %
Couturière	235	0,8 %	151	0,5 %	115	0,3 %	96	0,3 %
Travailleuse du textile	64	0,2 %	54	0,2 %	43	0,1 %	37	0,1 %
Manutentionnaire	1 321	4,3 %	812	2,6 %	347	1,0 %	310	1,0 %
Travailleuse de l'imprimerie	104	0,3 %	128	0,4 %	86	0,2 %	79	0,2 %
Autres ou indéterminée	5 820	19,0 %	5 807	18,3 %	6 710	19,0 %	6 009	18,8 %
Total	30 579	100,0 %	31 793	100,0 %	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %

Tableau 6 (suite)

**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010
selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse**

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2007		2008		2009		2010	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	6	1,4 %	10	2,6 %	10	2,6 %	6	1,9 %
Enseignante	6	1,4 %	4	1,0 %	6	1,6 %	5	1,6 %
Infirmière	19	4,3 %	18	4,7 %	30	7,8 %	27	8,6 %
Autre personnel médical	67	15,3 %	77	20,2 %	71	18,5 %	74	23,5 %
Secrétaire	1	0,2 %	4	1,0 %	4	1,0 %	1	0,3 %
Caissière	0	0,0 %	3	0,8 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Employée de bureau	2	0,5 %	1	0,3 %	2	0,5 %	2	0,6 %
Vendeuse	2	0,5 %	2	0,5 %	1	0,3 %	3	1,0 %
Commis	0	0,0 %	2	0,5 %	1	0,3 %	2	0,6 %
Travailleuse des aliments	1	0,2 %	2	0,5 %	1	0,3 %	0	0,0 %
Barmaid	0	0,0 %	2	0,5 %	0	0,0 %	1	0,3 %
Préposée à l'entretien	1	0,2 %	0	0,0 %	1	0,3 %	1	0,3 %
Services personnels	13	3,0 %	13	3,4 %	9	2,3 %	12	3,8 %
Autre travailleuse des services	3	0,7 %	5	1,3 %	4	1,0 %	6	1,9 %
Couturière	2	0,5 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Travailleuse du textile	3	0,7 %	0	0,0 %	1	0,3 %	0	0,0 %
Manutentionnaire	33	7,5 %	16	4,2 %	8	2,1 %	6	1,9 %
Travailleuse de l'imprimerie	8	1,8 %	8	2,1 %	11	2,9 %	5	1,6 %
Autres ou indéterminée	271	61,9 %	214	56,2 %	223	58,2 %	164	52,1 %
Total	438	100,0 %	381	100,0 %	383	100,0 %	315	100,0 %

Tableau 6 (suite)

**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010
selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse**

L'ensemble des deux catégories

	2007		2008		2009		2010	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	145	0,5 %	175	0,5 %	212	0,6 %	172	0,5 %
Enseignante	5 911	19,1 %	6 173	19,2 %	8 070	22,6 %	5 915	18,3 %
Infirmière	5 038	16,2 %	5 678	17,6 %	6 094	17,1 %	6 033	18,7 %
Autre personnel médical	2 064	6,7 %	2 313	7,2 %	2 453	6,9 %	2 359	7,3 %
Secrétaire	219	0,7 %	265	0,8 %	336	0,9 %	255	0,8 %
Caissière	1 400	4,5 %	1 489	4,6 %	1 483	4,2 %	1 442	4,5 %
Employée de bureau	509	1,6 %	421	1,3 %	674	1,9 %	569	1,8 %
Vendeuse	2 141	6,9 %	2 213	6,9 %	2 385	6,7 %	2 270	7,0 %
Commis	357	1,2 %	303	0,9 %	319	0,9 %	258	0,8 %
Travailleuse des aliments	459	1,5 %	500	1,6 %	457	1,3 %	465	1,4 %
Barmaid	2 658	8,6 %	2 953	9,2 %	3 075	8,6 %	3 015	9,3 %
Préposée à l'entretien	331	1,1 %	349	1,1 %	410	1,1 %	399	1,2 %
Services personnels	1 619	5,2 %	1 771	5,5 %	1 857	5,2 %	2 095	6,5 %
Autre travailleuse des services	305	1,0 %	381	1,2 %	333	0,9 %	316	1,0 %
Couturière	237	0,8 %	151	0,5 %	115	0,3 %	96	0,3 %
Travailleuse du textile	67	0,2 %	54	0,2 %	44	0,1 %	37	0,1 %
Manutentionnaire	1 354	4,4 %	828	2,6 %	355	1,0 %	316	1,0 %
Travailleuse de l'imprimerie	112	0,4 %	136	0,4 %	97	0,3 %	84	0,3 %
Autres ou indéterminée	6 091	19,6 %	6 021	18,7 %	6 933	19,4 %	6 173	19,1 %
Total	31 017	100,0 %	32 174	100,0 %	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %

Tableau 7

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2007		2008		2009		2010	
Direction régionale ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	7 173	23,5 %	7 108	22,4 %	7 986	22,6 %	7 265	22,7 %
Longueuil	1 772	5,8 %	1 943	6,1 %	2 151	6,1 %	1 917	6,0 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	836	2,7 %	828	2,6 %	965	2,7 %	843	2,6 %
Valleyfield	677	2,2 %	759	2,4 %	870	2,5 %	795	2,5 %
Yamaska	1 238	4,0 %	1 254	3,9 %	1 431	4,1 %	1 291	4,0 %
Total partiel Montérégie	4 523	14,8 %	4 784	15,0 %	5 417	15,3 %	4 846	15,2 %
Abitibi-Témiscamingue	875	2,9 %	905	2,8 %	1 022	2,9 %	887	2,8 %
Bas-Saint-Laurent	931	3,0 %	984	3,1 %	1 011	2,9 %	1 015	3,2 %
Capitale-Nationale	3 890	12,7 %	4 130	13,0 %	4 586	13,0 %	4 115	12,9 %
Chaudière-Appalaches	2 090	6,8 %	2 174	6,8 %	2 339	6,6 %	2 192	6,9 %
Côte-Nord	382	1,2 %	526	1,7 %	503	1,4 %	454	1,4 %
Estrie	1 431	4,7 %	1 533	4,8 %	1 636	4,6 %	1 458	4,6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	315	1,0 %	318	1,0 %	357	1,0 %	317	1,0 %
Lanaudière	1 264	4,1 %	1 380	4,3 %	1 628	4,6 %	1 446	4,5 %
Laurentides	1 872	6,1 %	1 864	5,9 %	2 222	6,3 %	1 963	6,1 %
Laval	1 399	4,6 %	1 492	4,7 %	1 647	4,7 %	1 471	4,6 %
Mauricie et Centre-du-Québec	2 132	7,0 %	2 227	7,0 %	2 326	6,6 %	2 205	6,9 %
Outaouais	1 029	3,4 %	1 050	3,3 %	1 274	3,6 %	1 071	3,4 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 273	4,2 %	1 318	4,1 %	1 365	3,9 %	1 249	3,9 %
Total partiel autres régions	18 883	61,8 %	19 901	62,6 %	21 916	62,1 %	19 843	62,1 %
Total	30 579	100,0 %	31 793	100,0 %	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

Tableau 7 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2007		2008		2009		2010	
Direction régionale ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	44	10,0 %	40	10,5 %	29	7,6 %	32	10,2 %
Longueuil	9	2,1 %	12	3,1 %	17	4,4 %	9	2,9 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	18	4,1 %	10	2,6 %	6	1,6 %	9	2,9 %
Valleyfield	9	2,1 %	12	3,1 %	10	2,6 %	5	1,6 %
Yamaska	20	4,6 %	14	3,7 %	8	2,1 %	14	4,4 %
Total partiel Montérégie	56	12,8 %	48	12,6 %	41	10,7 %	37	11,7 %
Abitibi-Témiscamingue	4	0,9 %	5	1,3 %	7	1,8 %	3	1,0 %
Bas-Saint-Laurent	9	2,1 %	9	2,4 %	9	2,3 %	3	1,0 %
Capitale-Nationale	103	23,5 %	100	26,2 %	100	26,1 %	89	28,3 %
Chaudière-Appalaches	62	14,2 %	41	10,8 %	55	14,4 %	40	12,7 %
Côte-Nord	6	1,4 %	1	0,3 %	1	0,3 %	2	0,6 %
Estrie	72	16,4 %	48	12,6 %	48	12,5 %	37	11,7 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	0,5 %	0	0,0 %	1	0,3 %	0	0,0 %
Lanaudière	10	2,3 %	9	2,4 %	13	3,4 %	7	2,2 %
Laurentides	4	0,9 %	7	1,8 %	8	2,1 %	9	2,9 %
Laval	21	4,8 %	18	4,7 %	12	3,1 %	14	4,4 %
Mauricie et Centre-du-Québec	24	5,5 %	20	5,2 %	23	6,0 %	14	4,4 %
Outaouais	21	4,8 %	31	8,1 %	33	8,6 %	25	7,9 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0,0 %	4	1,0 %	3	0,8 %	3	1,0 %
Total partiel autres régions	338	77,2 %	293	76,9 %	313	81,7 %	246	78,1 %
Total	438	100,0 %	381	100,0 %	383	100,0 %	315	100,0 %

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

Tableau 7 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale

L'ensemble des deux catégories

	2007		2008		2009		2010	
Direction régionale ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	7 217	23,3 %	7 148	22,2 %	8 015	22,4 %	7 297	22,6 %
Longueuil	1 781	5,7 %	1 955	6,1 %	2 168	6,1 %	1 926	6,0 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	854	2,8 %	838	2,6 %	971	2,7 %	852	2,6 %
Valleyfield	686	2,2 %	771	2,4 %	880	2,5 %	800	2,5 %
Yamaska	1 258	4,1 %	1 268	3,9 %	1 439	4,0 %	1 305	4,0 %
Total partiel Montérégie	4 579	14,8 %	4 832	15,0 %	5 458	15,3 %	4 883	15,1 %
Abitibi-Témiscamingue	879	2,8 %	910	2,8 %	1 029	2,9 %	890	2,8 %
Bas-Saint-Laurent	940	3,0 %	993	3,1 %	1 020	2,9 %	1 018	3,2 %
Capitale-Nationale	3 993	12,9 %	4 230	13,1 %	4 686	13,1 %	4 204	13,0 %
Chaudière-Appalaches	2 152	6,9 %	2 215	6,9 %	2 394	6,7 %	2 232	6,9 %
Côte-Nord	388	1,3 %	527	1,6 %	504	1,4 %	456	1,4 %
Estrie	1 503	4,8 %	1 581	4,9 %	1 684	4,7 %	1 495	4,6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	317	1,0 %	318	1,0 %	358	1,0 %	317	1,0 %
Lanaudière	1 274	4,1 %	1 389	4,3 %	1 641	4,6 %	1 453	4,5 %
Laurentides	1 876	6,0 %	1 871	5,8 %	2 230	6,2 %	1 972	6,1 %
Laval	1 420	4,6 %	1 510	4,7 %	1 659	4,6 %	1 485	4,6 %
Mauricie et Centre-du-Québec	2 156	7,0 %	2 247	7,0 %	2 349	6,6 %	2 219	6,9 %
Outaouais	1 050	3,4 %	1 081	3,4 %	1 307	3,7 %	1 096	3,4 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 273	4,1 %	1 322	4,1 %	1 368	3,8 %	1 252	3,9 %
Total partiel autres régions	19 221	62,0 %	20 194	62,8 %	22 229	62,3 %	20 089	62,3 %
Total	31 017	100,0 %	32 174	100,0 %	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

Tableau 8

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

Catégorie de la réclamation: Enceinte

		2007		2008		2009		2010	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	108	0,4 %	109	0,3 %	134	0,4 %	109	0,3 %
	Industrie chimique	183	0,6 %	252	0,8 %	221	0,6 %	220	0,7 %
	Forêt et scieries	57	0,2 %	43	0,1 %	36	0,1 %	24	0,1 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	21	0,1 %	19	0,1 %	31	0,1 %	29	0,1 %
	Fabrication de produits en métal	170	0,6 %	192	0,6 %	130	0,4 %	133	0,4 %
	Total partiel	539	1,8 %	615	1,9 %	552	1,6 %	515	1,6 %
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	196	0,6 %	216	0,7 %	166	0,5 %	174	0,5 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	311	1,0 %	251	0,8 %	183	0,5 %	179	0,6 %
	Fabrication d'équipement de transport	114	0,4 %	116	0,4 %	78	0,2 %	101	0,3 %
	Première transformation des métaux	29	0,1 %	38	0,1 %	17	0,0 %	8	0,0 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	38	0,1 %	26	0,1 %	42	0,1 %	28	0,1 %
	Total partiel	688	2,2 %	647	2,0 %	486	1,4 %	490	1,5 %
Groupe III	Administration publique	462	1,5 %	519	1,6 %	551	1,6 %	561	1,8 %
	Industrie des aliments et boissons	652	2,1 %	612	1,9 %	608	1,7 %	571	1,8 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	127	0,4 %	89	0,3 %	61	0,2 %	61	0,2 %
	Industrie du papier et activités diverses	70	0,2 %	64	0,2 %	52	0,1 %	40	0,1 %
	Transport et entreposage	156	0,5 %	195	0,6 %	156	0,4 %	136	0,4 %
	Total partiel	1 467	4,8 %	1 479	4,7 %	1 428	4,0 %	1 369	4,3 %
Groupe IV	Commerce	5 112	16,7 %	5 216	16,4 %	5 373	15,2 %	5 081	15,9 %
	Industrie du cuir	18	0,1 %	18	0,1 %	23	0,1 %	20	0,1 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	34	0,1 %	29	0,1 %	38	0,1 %	21	0,1 %
	Industrie du tabac	4	0,0 %	4	0,0 %	3	0,0 %	4	0,0 %
	Industrie textile	87	0,3 %	63	0,2 %	50	0,1 %	68	0,2 %
	Total partiel	5 255	17,2 %	5 330	16,8 %	5 487	15,5 %	5 194	16,3 %
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 323	17,4 %	5 422	17,1 %	5 609	15,9 %	5 423	17,0 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	64	0,2 %	83	0,3 %	64	0,2 %	57	0,2 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	267	0,9 %	249	0,8 %	219	0,6 %	174	0,5 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	4	0,0 %	8	0,0 %	11	0,0 %	12	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	133	0,4 %	129	0,4 %	100	0,3 %	109	0,3 %
	Total partiel	5 791	18,9 %	5 891	18,5 %	6 003	17,0 %	5 775	18,1 %
Groupe VI	Agriculture	429	1,4 %	441	1,4 %	494	1,4 %	458	1,4 %
	Bonneterie et habillement	291	1,0 %	160	0,5 %	117	0,3 %	80	0,3 %
	Enseignement et services annexes	3 870	12,7 %	4 058	12,8 %	6 246	17,7 %	3 927	12,3 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	252	0,8 %	192	0,6 %	226	0,6 %	183	0,6 %
	Services médicaux et sociaux	11 853	38,8 %	12 829	40,4 %	14 101	39,9 %	13 792	43,2 %
	Chasse et pêche	0	0,0 %	1	0,0 %	1	0,0 %	1	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	113	0,4 %	109	0,3 %	115	0,3 %	103	0,3 %
	Total partiel	16 808	55,0 %	17 790	56,0 %	21 300	60,3 %	18 544	58,0 %
Indéterminé		31	0,1 %	41	0,1 %	63	0,2 %	67	0,2 %
Total		30 579	100,0 %	31 793	100,0 %	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %

Tableau 8 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

Catégorie de la réclamation: Allaité

		2007		2008		2009		2010	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	3	0,7 %	4	1,0 %	5	1,3 %	7	2,2 %
	Industrie chimique	6	1,4 %	17	4,5 %	11	2,9 %	11	3,5 %
	Forêt et scieries	1	0,2 %	3	0,8 %	1	0,3 %	0	0,0 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	0	0,0 %	1	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Fabrication de produits en métal	15	3,4 %	10	2,6 %	13	3,4 %	4	1,3 %
	Total partiel	25	5,7 %	35	9,2 %	30	7,8 %	22	7,0 %
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	9	2,1 %	12	3,1 %	7	1,8 %	11	3,5 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	72	16,4 %	29	7,6 %	42	11,0 %	26	8,3 %
	Fabrication d'équipement de transport	29	6,6 %	20	5,2 %	10	2,6 %	14	4,4 %
	Première transformation des métaux	2	0,5 %	1	0,3 %	2	0,5 %	1	0,3 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	3	0,7 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,3 %
	Total partiel	115	26,3 %	62	16,3 %	61	15,9 %	53	16,8 %
Groupe III	Administration publique	7	1,6 %	7	1,8 %	10	2,6 %	4	1,3 %
	Industrie des aliments et boissons	2	0,5 %	2	0,5 %	3	0,8 %	0	0,0 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	5	1,1 %	5	1,3 %	7	1,8 %	4	1,3 %
	Industrie du papier et activités diverses	5	1,1 %	8	2,1 %	5	1,3 %	5	1,6 %
	Transport et entreposage	0	0,0 %	0	0,0 %	2	0,5 %	1	0,3 %
	Total partiel	19	4,3 %	22	5,8 %	27	7,0 %	14	4,4 %
Groupe IV	Commerce	22	5,0 %	12	3,1 %	11	2,9 %	17	5,4 %
	Industrie du cuir	1	0,2 %	0	0,0 %	1	0,3 %	2	0,6 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	2	0,5 %	6	1,6 %	5	1,3 %	0	0,0 %
	Industrie du tabac	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industrie textile	2	0,5 %	2	0,5 %	1	0,3 %	1	0,3 %
	Total partiel	27	6,2 %	20	5,2 %	18	4,7 %	20	6,3 %
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	53	12,1 %	48	12,6 %	34	8,9 %	35	11,1 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	1	0,2 %	3	0,8 %	1	0,3 %	2	0,6 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	19	4,3 %	19	5,0 %	15	3,9 %	11	3,5 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,3 %	0	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	9	2,1 %	12	3,1 %	11	2,9 %	9	2,9 %
	Total partiel	82	18,7 %	82	21,5 %	62	16,2 %	57	18,1 %
Groupe VI	Agriculture	40	9,1 %	18	4,7 %	29	7,6 %	17	5,4 %
	Bonneterie et habillement	2	0,5 %	1	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Enseignement et services annexes	8	1,8 %	9	2,4 %	11	2,9 %	11	3,5 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	1	0,2 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,3 %
	Services médicaux et sociaux	110	25,1 %	122	32,0 %	139	36,3 %	114	36,2 %
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	9	2,1 %	10	2,6 %	6	1,6 %	6	1,9 %
	Total partiel	170	38,8 %	160	42,0 %	185	48,3 %	149	47,3 %
Indéterminé		0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Total		438	100,0 %	381	100,0 %	383	100,0 %	315	100,0 %

Tableau 8 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

L'ensemble des deux catégories

		2007		2008		2009		2010	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	111	0,4 %	113	0,4 %	139	0,4 %	116	0,4 %
	Industrie chimique	189	0,6 %	269	0,8 %	232	0,6 %	231	0,7 %
	Forêt et scieries	58	0,2 %	46	0,1 %	37	0,1 %	24	0,1 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	21	0,1 %	20	0,1 %	31	0,1 %	29	0,1 %
	Fabrication de produits en métal	185	0,6 %	202	0,6 %	143	0,4 %	137	0,4 %
	Total partiel	564	1,8 %	650	2,0 %	582	1,6 %	537	1,7 %
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	205	0,7 %	228	0,7 %	173	0,5 %	185	0,6 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	383	1,2 %	280	0,9 %	225	0,6 %	205	0,6 %
	Fabrication d'équipement de transport	143	0,5 %	136	0,4 %	88	0,2 %	115	0,4 %
	Première transformation des métaux	31	0,1 %	39	0,1 %	19	0,1 %	9	0,0 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	41	0,1 %	26	0,1 %	42	0,1 %	29	0,1 %
	Total partiel	803	2,6 %	709	2,2 %	547	1,5 %	543	1,7 %
Groupe III	Administration publique	469	1,5 %	526	1,6 %	561	1,6 %	565	1,8 %
	Industrie des aliments et boissons	654	2,1 %	614	1,9 %	611	1,7 %	571	1,8 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	132	0,4 %	94	0,3 %	68	0,2 %	65	0,2 %
	Industrie du papier et activités diverses	75	0,2 %	72	0,2 %	57	0,2 %	45	0,1 %
	Transport et entreposage	156	0,5 %	195	0,6 %	158	0,4 %	137	0,4 %
	Total partiel	1 486	4,8 %	1 501	4,7 %	1 455	4,1 %	1 383	4,3 %
Groupe IV	Commerce	5 134	16,6 %	5 228	16,2 %	5 384	15,1 %	5 098	15,8 %
	Industrie du cuir	19	0,1 %	18	0,1 %	24	0,1 %	22	0,1 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	36	0,1 %	35	0,1 %	43	0,1 %	21	0,1 %
	Industrie du tabac	4	0,0 %	4	0,0 %	3	0,0 %	4	0,0 %
	Industrie textile	89	0,3 %	65	0,2 %	51	0,1 %	69	0,2 %
	Total partiel	5 282	17,0 %	5 350	16,6 %	5 505	15,4 %	5 214	16,2 %
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 376	17,3 %	5 470	17,0 %	5 643	15,8 %	5 458	16,9 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	65	0,2 %	86	0,3 %	65	0,2 %	59	0,2 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	286	0,9 %	268	0,8 %	234	0,7 %	185	0,6 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	4	0,0 %	8	0,0 %	12	0,0 %	12	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	142	0,5 %	141	0,4 %	111	0,3 %	118	0,4 %
	Total partiel	5 873	18,9 %	5 973	18,6 %	6 065	17,0 %	5 832	18,1 %
Groupe VI	Agriculture	469	1,5 %	459	1,4 %	523	1,5 %	475	1,5 %
	Bonneterie et habillement	293	0,9 %	161	0,5 %	117	0,3 %	80	0,2 %
	Enseignement et services annexes	3 878	12,5 %	4 067	12,6 %	6 257	17,5 %	3 938	12,2 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	253	0,8 %	192	0,6 %	226	0,6 %	184	0,6 %
	Services médicaux et sociaux	11 963	38,6 %	12 951	40,3 %	14 240	39,9 %	13 906	43,1 %
	Chasse et pêche	0	0,0 %	1	0,0 %	1	0,0 %	1	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	122	0,4 %	119	0,4 %	121	0,3 %	109	0,3 %
	Total partiel	16 978	54,7 %	17 950	55,8 %	21 485	60,2 %	18 693	57,9 %
Indéterminé		31	0,1 %	41	0,1 %	63	0,2 %	67	0,2 %
Total		31 017	100,0 %	32 174	100,0 %	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %

Tableau 9

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et le type d'affectation¹

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2007		2008		2009		2010	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	5 314	17,4 %	5 861	18,4 %	6 270	17,8 %	6 611	20,7 %
Retrait seulement	16 944	55,4 %	16 879	53,1 %	19 287	54,6 %	16 016	50,1 %
Retrait et affectation	7 877	25,8 %	8 602	27,1 %	9 318	26,4 %	8 950	28,0 %
Indéterminé	444	1,5 %	451	1,4 %	444	1,3 %	377	1,2 %
Total	30 579	100,0 %	31 793	100,0 %	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2007		2008		2009		2010	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	24	5,5 %	29	7,6 %	40	10,4 %	30	9,5 %
Retrait seulement	396	90,4 %	335	87,9 %	326	85,1 %	269	85,4 %
Retrait et affectation	12	2,7 %	14	3,7 %	8	2,1 %	11	3,5 %
Indéterminé	6	1,4 %	3	0,8 %	9	2,3 %	5	1,6 %
Total	438	100,0 %	381	100,0 %	383	100,0 %	315	100,0 %

L'ensemble des deux catégories

	2007		2008		2009		2010	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	5 338	17,2 %	5 890	18,3 %	6 310	17,7 %	6 641	20,6 %
Retrait seulement	17 340	55,9 %	17 214	53,5 %	19 613	54,9 %	16 285	50,5 %
Retrait et affectation	7 889	25,4 %	8 616	26,8 %	9 326	26,1 %	8 961	27,8 %
Indéterminé	450	1,5 %	454	1,4 %	453	1,3 %	382	1,2 %
Total	31 017	100,0 %	32 174	100,0 %	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %

1. Il est à noter que l'employeur n'est pas obligé de signaler à la CSST s'il affecte une travailleuse à d'autres tâches.

Tableau 10

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de débours et la catégorie de la réclamation

Année de la réclamation: 2007

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 821	171 551 251 \$	93,2 %	6 912 \$	408	8 887 027 \$	99,7 %	21 782 \$	25 229	180 438 278 \$	93,5 %	7 152 \$
Débours en affectation ²	4 803	11 055 251 \$	6,0 %	2 302 \$	4	11 350 \$	0,1 %	2 838 \$	4 807	11 066 601 \$	5,7 %	2 302 \$
Débours en frais	24 847	1 428 985 \$	0,8 %	58 \$	327	18 126 \$	0,2 %	55 \$	25 174	1 447 111 \$	0,7 %	57 \$
Aucun débours	736	0 \$	0,0 %	0 \$	9	0 \$	0,0 %	0 \$	745	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	30 579	184 035 487 \$	100,0 %	6 018 \$	438	8 916 503 \$	100,0 %	20 357 \$	31 017	192 951 990 \$	100,0 %	6 221 \$

Année de la réclamation: 2008

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	25 481	185 577 263 \$	93,3 %	7 283 \$	349	7 485 780 \$	99,5 %	21 449 \$	25 830	193 063 043 \$	93,5 %	7 474 \$
Débours en affectation ²	5 060	11 867 222 \$	6,0 %	2 345 \$	7	24 444 \$	0,3 %	3 492 \$	5 067	11 891 666 \$	5,8 %	2 347 \$
Débours en frais	26 208	1 468 107 \$	0,7 %	56 \$	275	15 105 \$	0,2 %	55 \$	26 483	1 483 212 \$	0,7 %	56 \$
Aucun débours	791	0 \$	0,0 %	0 \$	5	0 \$	0,0 %	0 \$	796	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	31 793	198 912 592 \$	100,0 %	6 256 \$	381	7 525 329 \$	100,0 %	19 752 \$	32 174	206 437 921 \$	100,0 %	6 416 \$

Année de la réclamation: 2009

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	28 605	217 727 539 \$	93,5 %	7 612 \$	334	7 762 512 \$	99,3 %	23 241 \$	28 939	225 490 051 \$	93,7 %	7 792 \$
Débours en affectation ²	5 662	13 210 933 \$	5,7 %	2 333 \$	6	39 611 \$	0,5 %	6 602 \$	5 668	13 250 544 \$	5,5 %	2 338 \$
Débours en frais	29 364	1 890 203 \$	0,8 %	64 \$	270	16 754 \$	0,2 %	62 \$	29 634	1 906 957 \$	0,8 %	64 \$
Aucun débours	742	0 \$	0,0 %	0 \$	9	0 \$	0,0 %	0 \$	751	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	35 319	232 828 675 \$	100,0 %	6 592 \$	383	7 818 877 \$	100,0 %	20 415 \$	35 702	240 647 552 \$	100,0 %	6 740 \$

Année de la réclamation: 2010

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 966	189 960 543 \$	92,1 %	7 609 \$	280	6 405 656 \$	99,3 %	22 877 \$	25 246	196 366 199 \$	92,4 %	7 778 \$
Débours en affectation ²	5 905	14 441 415 \$	7,0 %	2 446 \$	7	28 647 \$	0,4 %	4 092 \$	5 912	14 470 062 \$	6,8 %	2 448 \$
Débours en frais	26 684	1 776 301 \$	0,9 %	67 \$	245	16 366 \$	0,3 %	67 \$	26 929	1 792 667 \$	0,8 %	67 \$
Aucun débours	741	0 \$	0,0 %	0 \$	8	0 \$	0,0 %	0 \$	749	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	31 954	206 178 259 \$	100,0 %	6 452 \$	315	6 450 669 \$	100,0 %	20 478 \$	32 269	212 628 928 \$	100,0 %	6 589 \$

1. Si une réclamation relève de plus d'une catégorie de débours, elle ne figure qu'une fois au total.

2. Remboursement que l'employeur a demandé afin de combler la différence de salaire entre la rémunération rattachée à l'emploi habituel de la travailleuse et celle rattachée au poste d'affectation, si celle-ci est moins élevée.

Tableau 11

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2007		2008		2009		2010	
Nombre de jours d'indemnisation ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	444	1,5 %	451	1,4 %	444	1,3 %	377	1,2 %
Affectation	5 314	17,4 %	5 861	18,4 %	6 270	17,8 %	6 611	20,7 %
1 à 25 jours	1 886	6,2 %	1 914	6,0 %	2 121	6,0 %	2 045	6,4 %
26 à 50 jours	2 207	7,2 %	2 289	7,2 %	2 665	7,5 %	2 265	7,1 %
51 à 75 jours	3 238	10,6 %	3 511	11,0 %	3 815	10,8 %	3 398	10,6 %
76 à 100 jours	3 016	9,9 %	3 086	9,7 %	3 475	9,8 %	2 899	9,1 %
101 à 125 jours	1 979	6,5 %	1 934	6,1 %	2 565	7,3 %	2 018	6,3 %
126 à 150 jours	2 323	7,6 %	2 451	7,7 %	2 982	8,4 %	2 360	7,4 %
151 à 200 jours	6 939	22,7 %	6 900	21,7 %	7 483	21,2 %	6 654	20,8 %
201 à 250 jours	3 226	10,5 %	3 396	10,7 %	3 495	9,9 %	3 325	10,4 %
251 jours ou plus	7	0,0 %	0	0,0 %	4	0,0 %	2	0,0 %
Total	30 579	100,0 %	31 793	100,0 %	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %
Nombre de jours d'indemnisation moyen	123		122		121		121	

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2007		2008		2009		2010	
Nombre de jours d'indemnisation ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	6	1,4 %	3	0,8 %	9	2,3 %	5	1,6 %
Affectation	24	5,5 %	29	7,6 %	40	10,4 %	30	9,5 %
1 à 25 jours	4	0,9 %	5	1,3 %	2	0,5 %	3	1,0 %
26 à 50 jours	6	1,4 %	9	2,4 %	4	1,0 %	6	1,9 %
51 à 75 jours	3	0,7 %	12	3,1 %	5	1,3 %	3	1,0 %
76 à 100 jours	6	1,4 %	5	1,3 %	7	1,8 %	10	3,2 %
101 à 125 jours	10	2,3 %	6	1,6 %	15	3,9 %	15	4,8 %
126 à 150 jours	6	1,4 %	10	2,6 %	10	2,6 %	7	2,2 %
151 à 200 jours	27	6,2 %	37	9,7 %	26	6,8 %	23	7,3 %
201 à 250 jours	30	6,8 %	19	5,0 %	21	5,5 %	25	7,9 %
251 jours ou plus	316	72,1 %	246	64,6 %	244	63,7 %	188	59,7 %
Total	438	100,0 %	381	100,0 %	383	100,0 %	315	100,0 %
Nombre de jours d'indemnisation moyen	358		335		347		325	

1. Estimation du nombre de jours civils pour lesquels la CSST a versé des indemnités à la travailleuse en compensation de l'arrêt de travail.

Tableau 11 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation****L'ensemble des deux catégories**

	2007		2008		2009		2010	
Nombre de jours d'indemnisation¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	450	1,5 %	454	1,4 %	453	1,3 %	382	1,2 %
Affectation	5 338	17,2 %	5 890	18,3 %	6 310	17,7 %	6 641	20,6 %
1 à 25 jours	1 890	6,1 %	1 919	6,0 %	2 123	5,9 %	2 048	6,3 %
26 à 50 jours	2 213	7,1 %	2 298	7,1 %	2 669	7,5 %	2 271	7,0 %
51 à 75 jours	3 241	10,4 %	3 523	10,9 %	3 820	10,7 %	3 401	10,5 %
76 à 100 jours	3 022	9,7 %	3 091	9,6 %	3 482	9,8 %	2 909	9,0 %
101 à 125 jours	1 989	6,4 %	1 940	6,0 %	2 580	7,2 %	2 033	6,3 %
126 à 150 jours	2 329	7,5 %	2 461	7,6 %	2 992	8,4 %	2 367	7,3 %
151 à 200 jours	6 966	22,5 %	6 937	21,6 %	7 509	21,0 %	6 677	20,7 %
201 à 250 jours	3 256	10,5 %	3 415	10,6 %	3 516	9,8 %	3 350	10,4 %
251 jours ou plus	323	1,0 %	246	0,8 %	248	0,7 %	190	0,6 %
Total	31 017	100,0 %	32 174	100,0 %	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %
Nombre de jours d'indemnisation moyen	126		125		123		123	

1. Estimation du nombre de jours civils pour lesquels la CSST a versé des indemnités à la travailleuse en compensation de l'arrêt de travail.

Tableau 12

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2007		2008		2009		2010	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	444	1,5 %	451	1,4 %	444	1,3 %	377	1,2 %
Affectation	5 314	17,4 %	5 861	18,4 %	6 270	17,8 %	6 611	20,7 %
1 à 2 500 \$	4 300	14,1 %	4 029	12,7 %	4 176	11,8 %	3 735	11,7 %
2 501 à 5 000 \$	5 617	18,4 %	5 548	17,5 %	5 952	16,9 %	5 283	16,5 %
5 001 à 7 500 \$	5 065	16,6 %	5 135	16,2 %	5 587	15,8 %	4 600	14,4 %
7 501 à 10 000 \$	3 532	11,6 %	3 636	11,4 %	4 256	12,1 %	3 805	11,9 %
10 001 à 12 500 \$	3 291	10,8 %	3 309	10,4 %	3 674	10,4 %	3 089	9,7 %
12 501 à 15 000 \$	1 708	5,6 %	2 099	6,6 %	2 676	7,6 %	2 444	7,6 %
15 001 à 17 500 \$	806	2,6 %	995	3,1 %	1 259	3,6 %	1 142	3,6 %
17 501 à 20 000 \$	399	1,3 %	498	1,6 %	671	1,9 %	510	1,6 %
20 001 \$ ou plus	103	0,3 %	232	0,7 %	354	1,0 %	358	1,1 %
Total	30 579	100,0 %	31 793	100,0 %	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	6 912 \$		7 283 \$		7 612 \$		7 609 \$	

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2007		2008		2009		2010	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	6	1,4 %	3	0,8 %	9	2,3 %	5	1,6 %
Affectation	24	5,5 %	29	7,6 %	40	10,4 %	30	9,5 %
1 à 2 500 \$	10	2,3 %	13	3,4 %	5	1,3 %	5	1,6 %
2 501 à 5 000 \$	6	1,4 %	11	2,9 %	8	2,1 %	11	3,5 %
5 001 à 7 500 \$	13	3,0 %	13	3,4 %	18	4,7 %	15	4,8 %
7 501 à 10 000 \$	23	5,3 %	17	4,5 %	20	5,2 %	13	4,1 %
10 001 à 12 500 \$	27	6,2 %	30	7,9 %	22	5,7 %	18	5,7 %
12 501 à 15 000 \$	29	6,6 %	35	9,2 %	16	4,2 %	20	6,3 %
15 001 à 17 500 \$	41	9,4 %	29	7,6 %	21	5,5 %	28	8,9 %
17 501 à 20 000 \$	41	9,4 %	27	7,1 %	30	7,8 %	21	6,7 %
20 001 \$ ou plus	218	49,8 %	174	45,7 %	194	50,7 %	149	47,3 %
Total	438	100,0 %	381	100,0 %	383	100,0 %	315	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	21 782 \$		21 449 \$		23 241 \$		22 877 \$	

Tableau 12 (suite)

**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010
selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu**

L'ensemble des deux catégories

	2007		2008		2009		2010	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	450	1,5 %	454	1,4 %	453	1,3 %	382	1,2 %
Affectation	5 338	17,2 %	5 890	18,3 %	6 310	17,7 %	6 641	20,6 %
1 à 2 500 \$	4 310	13,9 %	4 042	12,6 %	4 181	11,7 %	3 740	11,6 %
2 501 à 5 000 \$	5 623	18,1 %	5 559	17,3 %	5 960	16,7 %	5 294	16,4 %
5 001 à 7 500 \$	5 078	16,4 %	5 148	16,0 %	5 605	15,7 %	4 615	14,3 %
7 501 à 10 000 \$	3 555	11,5 %	3 653	11,4 %	4 276	12,0 %	3 818	11,8 %
10 001 à 12 500 \$	3 318	10,7 %	3 339	10,4 %	3 696	10,4 %	3 107	9,6 %
12 501 à 15 000 \$	1 737	5,6 %	2 134	6,6 %	2 692	7,5 %	2 464	7,6 %
15 001 à 17 500 \$	847	2,7 %	1 024	3,2 %	1 280	3,6 %	1 170	3,6 %
17 501 à 20 000 \$	440	1,4 %	525	1,6 %	701	2,0 %	531	1,6 %
20 001 \$ ou plus	321	1,0 %	406	1,3 %	548	1,5 %	507	1,6 %
Total	31 017	100,0 %	32 174	100,0 %	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	7 152 \$		7 474 \$		7 792 \$		7 778 \$	

Tableau 13

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse

Année de la réclamation: 2007

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	145	0,5 %	29	10	130	8 143 \$	5 472 \$
Enseignante	5 911	19,1 %	29	9	134	8 334 \$	7 618 \$
Infirmière	5 038	16,2 %	29	9	124	7 950 \$	7 537 \$
Autre personnel médical	2 064	6,7 %	29	9	119	7 666 \$	6 548 \$
Secrétaire	219	0,7 %	28	12	113	5 655 \$	3 704 \$
Caissière	1 400	4,5 %	25	14	93	3 538 \$	2 922 \$
Employée de bureau	509	1,6 %	28	13	105	5 553 \$	3 597 \$
Vendeuse	2 141	6,9 %	27	13	98	4 578 \$	3 917 \$
Commis	357	1,2 %	28	13	107	4 977 \$	4 094 \$
Travailleuse des aliments	459	1,5 %	27	10	121	6 279 \$	5 602 \$
Barmaid	2 658	8,6 %	26	12	117	4 801 \$	4 682 \$
Préposée à l'entretien	331	1,1 %	28	10	134	5 896 \$	5 526 \$
Services personnels	1 619	5,2 %	27	9	144	7 256 \$	6 674 \$
Autre travailleuse des services	305	1,0 %	27	12	127	5 818 \$	5 448 \$
Couturière	237	0,8 %	29	12	104	4 602 \$	4 145 \$
Travailleuse du textile	67	0,2 %	30	11	136	7 476 \$	5 853 \$
Manutentionnaire	1 354	4,4 %	27	11	126	6 427 \$	5 493 \$
Travailleuse de l'imprimerie	112	0,4 %	28	8	166	8 869 \$	7 627 \$
Autres ou indéterminée	6 091	19,6 %	29	10	143	8 639 \$	6 581 \$
Total	31 017	100,0 %	28	10	126	7 152 \$	6 221 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse**

Année de la réclamation: 2008

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	175	0,5 %	28	9	138	9 645 \$	6 531 \$
Enseignante	6 173	19,2 %	29	8	135	8 954 \$	8 073 \$
Infirmière	5 678	17,6 %	28	9	118	8 098 \$	7 521 \$
Autre personnel médical	2 313	7,2 %	29	10	115	7 882 \$	6 689 \$
Secrétaire	265	0,8 %	29	12	118	6 426 \$	4 068 \$
Caissière	1 489	4,6 %	25	14	97	4 036 \$	3 199 \$
Employée de bureau	421	1,3 %	28	14	106	5 877 \$	3 380 \$
Vendeuse	2 213	6,9 %	27	13	97	4 690 \$	3 886 \$
Commis	303	0,9 %	28	12	113	5 837 \$	4 266 \$
Travailleuse des aliments	500	1,6 %	27	10	121	6 636 \$	5 996 \$
Barmaid	2 953	9,2 %	26	12	117	5 121 \$	4 905 \$
Préposée à l'entretien	349	1,1 %	29	11	131	6 040 \$	5 547 \$
Services personnels	1 771	5,5 %	28	9	147	7 686 \$	7 097 \$
Autre travailleuse des services	381	1,2 %	28	11	128	6 366 \$	5 680 \$
Couturière	151	0,5 %	30	13	111	4 968 \$	3 978 \$
Travailleuse du textile	54	0,2 %	28	11	139	7 878 \$	6 545 \$
Manutentionnaire	828	2,6 %	28	11	122	6 375 \$	5 559 \$
Travailleuse de l'imprimerie	136	0,4 %	28	10	163	8 715 \$	6 800 \$
Autres ou indéterminée	6 021	18,7 %	29	10	139	8 711 \$	6 560 \$
Total	32 174	100,0 %	28	10	125	7 474 \$	6 416 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse

Année de la réclamation: 2009

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	212	0,6 %	29	10	117	7 455 \$	5 350 \$
Enseignante	8 070	22,6 %	30	10	128	9 251 \$	8 799 \$
Infirmière	6 094	17,1 %	29	9	117	8 239 \$	7 557 \$
Autre personnel médical	2 453	6,9 %	29	10	118	8 181 \$	6 725 \$
Secrétaire	336	0,9 %	29	13	105	6 137 \$	3 953 \$
Caissière	1 483	4,2 %	25	13	95	4 060 \$	3 286 \$
Employée de bureau	674	1,9 %	29	15	100	5 781 \$	3 215 \$
Vendeuse	2 385	6,7 %	27	13	96	4 898 \$	3 932 \$
Commis	319	0,9 %	28	12	113	5 962 \$	4 509 \$
Travailleuse des aliments	457	1,3 %	27	10	129	7 435 \$	6 503 \$
Barmaid	3 075	8,6 %	27	12	116	5 283 \$	5 029 \$
Préposée à l'entretien	410	1,1 %	28	11	127	6 061 \$	5 654 \$
Services personnels	1 857	5,2 %	28	9	147	7 940 \$	7 382 \$
Autre travailleuse des services	333	0,9 %	28	12	127	6 814 \$	5 942 \$
Couturière	115	0,3 %	30	13	107	4 955 \$	3 724 \$
Travailleuse du textile	44	0,1 %	28	10	127	8 060 \$	6 253 \$
Manutentionnaire	355	1,0 %	28	11	120	6 582 \$	5 846 \$
Travailleuse de l'imprimerie	97	0,3 %	28	9	172	9 588 \$	8 396 \$
Autres ou indéterminée	6 933	19,4 %	29	10	137	8 726 \$	6 741 \$
Total	35 702	100,0 %	28	11	123	7 792 \$	6 740 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse**

Année de la réclamation: 2010

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	172	0,5 %	29	10	127	8 755 \$	5 625 \$
Enseignante	5 915	18,3 %	30	8	132	9 136 \$	8 316 \$
Infirmière	6 033	18,7 %	29	9	115	8 175 \$	7 503 \$
Autre personnel médical	2 359	7,3 %	29	10	115	8 221 \$	6 788 \$
Secrétaire	255	0,8 %	28	13	103	6 036 \$	3 206 \$
Caissière	1 442	4,5 %	25	13	94	4 084 \$	3 233 \$
Employée de bureau	569	1,8 %	29	14	95	5 668 \$	2 940 \$
Vendeuse	2 270	7,0 %	27	13	95	4 967 \$	3 902 \$
Commis	258	0,8 %	29	12	117	6 173 \$	4 250 \$
Travailleuse des aliments	465	1,4 %	27	10	126	7 419 \$	6 419 \$
Barmaid	3 015	9,3 %	27	12	114	5 439 \$	5 095 \$
Préposée à l'entretien	399	1,2 %	29	10	138	6 693 \$	6 241 \$
Services personnels	2 095	6,5 %	28	9	149	8 219 \$	7 651 \$
Autre travailleuse des services	316	1,0 %	28	11	133	7 107 \$	6 244 \$
Couturière	96	0,3 %	30	13	120	6 120 \$	4 462 \$
Travailleuse du textile	37	0,1 %	28	10	127	7 202 \$	5 098 \$
Manutentionnaire	316	1,0 %	28	11	129	7 465 \$	6 378 \$
Travailleuse de l'imprimerie	84	0,3 %	28	9	159	9 017 \$	6 315 \$
Autres ou indéterminée	6 173	19,1 %	29	10	136	9 047 \$	6 819 \$
Total	32 269	100,0 %	28	10	123	7 778 \$	6 589 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2007

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 217	23,3 %	30	12	120	6 897 \$	5 785 \$
Longueuil	1 781	5,7 %	28	11	107	6 146 \$	5 048 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	854	2,8 %	27	11	119	6 575 \$	5 649 \$
Valleyfield	686	2,2 %	28	10	118	6 890 \$	5 914 \$
Yamaska	1 258	4,1 %	27	11	118	6 511 \$	5 531 \$
Total partiel Montérégie	4 579	14,8 %	27	11	114	6 445 \$	5 423 \$
Abitibi-Témiscamingue	879	2,8 %	27	10	127	7 058 \$	5 938 \$
Bas-Saint-Laurent	940	3,0 %	28	10	132	6 876 \$	6 305 \$
Capitale-Nationale	3 993	12,9 %	28	9	145	8 399 \$	7 724 \$
Chaudière-Appalaches	2 152	6,9 %	28	8	142	7 800 \$	7 019 \$
Côte-Nord	388	1,3 %	28	9	132	7 792 \$	7 034 \$
Estrie	1 503	4,8 %	27	10	125	6 876 \$	5 958 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	317	1,0 %	28	9	141	8 493 \$	7 058 \$
Lanaudière	1 274	4,1 %	27	11	111	6 079 \$	5 507 \$
Laurentides	1 876	6,0 %	27	10	119	6 604 \$	5 741 \$
Laval	1 420	4,6 %	29	10	129	7 681 \$	6 874 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 156	7,0 %	27	9	134	7 336 \$	6 303 \$
Outaouais	1 050	3,4 %	28	10	132	8 019 \$	7 050 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 273	4,1 %	27	10	116	6 153 \$	5 360 \$
Total partiel autres régions	19 221	62,0 %	28	10	132	7 407 \$	6 575 \$
Total	31 017	100,0 %	28	10	126	7 152 \$	6 221 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2008

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 148	22,2 %	30	12	118	7 283 \$	6 016 \$
Longueuil	1 955	6,1 %	28	11	107	6 613 \$	5 319 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	838	2,6 %	27	11	116	6 531 \$	5 566 \$
Valleyfield	771	2,4 %	28	10	121	7 295 \$	6 217 \$
Yamaska	1 268	3,9 %	27	11	117	6 586 \$	5 432 \$
Total partiel Montérégie	4 832	15,0 %	28	11	114	6 707 \$	5 535 \$
Abitibi-Témiscamingue	910	2,8 %	27	10	125	7 199 \$	5 976 \$
Bas-Saint-Laurent	993	3,1 %	28	10	133	7 322 \$	6 648 \$
Capitale-Nationale	4 230	13,1 %	28	8	144	9 003 \$	8 287 \$
Chaudière-Appalaches	2 215	6,9 %	28	9	139	8 069 \$	7 112 \$
Côte-Nord	527	1,6 %	28	9	128	7 414 \$	6 452 \$
Estrie	1 581	4,9 %	27	10	121	6 848 \$	5 785 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	318	1,0 %	28	9	133	8 292 \$	7 219 \$
Lanaudière	1 389	4,3 %	27	11	112	6 419 \$	5 535 \$
Laurentides	1 871	5,8 %	28	10	120	7 190 \$	6 268 \$
Laval	1 510	4,7 %	29	10	124	7 712 \$	6 815 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 247	7,0 %	27	9	128	7 365 \$	6 201 \$
Outaouais	1 081	3,4 %	27	10	132	8 328 \$	7 176 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 322	4,1 %	27	10	119	6 636 \$	5 754 \$
Total partiel autres régions	20 194	62,8 %	28	9	130	7 716 \$	6 769 \$
Total	32 174	100,0 %	28	10	125	7 474 \$	6 416 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2009

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	8 015	22,4 %	30	12	116	7 535 \$	6 292 \$
Longueuil	2 168	6,1 %	28	11	112	7 299 \$	5 965 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	971	2,7 %	27	11	111	6 795 \$	6 028 \$
Valleyfield	880	2,5 %	28	11	115	7 337 \$	6 618 \$
Yamaska	1 439	4,0 %	28	11	115	7 076 \$	5 923 \$
Total partiel Montérégie	5 458	15,3 %	28	11	113	7 154 \$	6 071 \$
Abitibi-Témiscamingue	1 029	2,9 %	27	11	123	7 552 \$	6 335 \$
Bas-Saint-Laurent	1 020	2,9 %	28	10	128	7 506 \$	6 944 \$
Capitale-Nationale	4 686	13,1 %	28	8	144	9 282 \$	8 551 \$
Chaudière-Appalaches	2 394	6,7 %	28	9	134	8 177 \$	7 296 \$
Côte-Nord	504	1,4 %	27	10	125	7 882 \$	7 000 \$
Estrie	1 684	4,7 %	28	11	119	7 189 \$	6 053 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	358	1,0 %	29	10	129	8 617 \$	7 654 \$
Lanaudière	1 641	4,6 %	28	12	110	6 890 \$	5 971 \$
Laurentides	2 230	6,2 %	28	10	120	7 668 \$	6 751 \$
Laval	1 659	4,6 %	29	10	126	8 272 \$	7 206 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 349	6,6 %	28	10	126	7 618 \$	6 425 \$
Outaouais	1 307	3,7 %	28	10	132	8 719 \$	7 335 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 368	3,8 %	27	10	114	6 708 \$	5 849 \$
Total partiel autres régions	22 229	62,3 %	28	10	128	8 034 \$	7 067 \$
Total	35 702	100,0 %	28	11	123	7 792 \$	6 740 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2010

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 297	22,6 %	30	12	118	7 625 \$	6 170 \$
Longueuil	1 926	6,0 %	29	10	109	6 964 \$	5 591 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	852	2,6 %	27	11	109	6 649 \$	5 958 \$
Valleyfield	800	2,5 %	27	10	117	7 228 \$	6 418 \$
Yamaska	1 305	4,0 %	27	10	118	7 091 \$	5 766 \$
Total partiel Montérégie	4 883	15,1 %	28	10	113	6 984 \$	5 837 \$
Abitibi-Témiscamingue	890	2,8 %	27	10	119	7 238 \$	5 742 \$
Bas-Saint-Laurent	1 018	3,2 %	28	9	123	7 235 \$	6 590 \$
Capitale-Nationale	4 204	13,0 %	29	8	141	9 370 \$	8 733 \$
Chaudière-Appalaches	2 232	6,9 %	28	9	133	8 273 \$	7 253 \$
Côte-Nord	456	1,4 %	28	10	121	7 621 \$	6 613 \$
Estrie	1 495	4,6 %	27	10	120	7 249 \$	6 122 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	317	1,0 %	28	9	130	8 638 \$	7 635 \$
Lanaudière	1 453	4,5 %	28	11	110	6 702 \$	5 380 \$
Laurentides	1 972	6,1 %	28	10	122	7 792 \$	6 533 \$
Laval	1 485	4,6 %	29	10	128	8 257 \$	7 027 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 219	6,9 %	28	10	123	7 334 \$	5 950 \$
Outaouais	1 096	3,4 %	27	11	134	8 649 \$	7 261 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 252	3,9 %	28	10	117	6 902 \$	5 989 \$
Total partiel autres régions	20 089	62,3 %	28	10	128	8 020 \$	6 924 \$
Total	32 269	100,0 %	28	10	123	7 778 \$	6 589 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2007

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	111	0,4 %	28	11	142	9 407 \$	8 924 \$
	Industrie chimique	189	0,6 %	29	12	127	7 919 \$	5 087 \$
	Forêt et scieries	58	0,2 %	27	8	138	8 315 \$	8 215 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	21	0,1 %	29	11	129	10 750 \$	8 925 \$
	Fabrication de produits en métal	185	0,6 %	28	9	164	9 064 \$	7 527 \$
	Total partiel	564	1,8 %	29	10	144	8 808 \$	7 107 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	205	0,7 %	27	8	162	8 546 \$	7 788 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	383	1,2 %	28	8	182	9 628 \$	8 570 \$
	Fabrication d'équipement de transport	143	0,5 %	29	8	202	11 927 \$	8 418 \$
	Première transformation des métaux	31	0,1 %	29	8	180	14 838 \$	9 650 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	41	0,1 %	29	9	150	8 501 \$	6 785 \$
	Total partiel	803	2,6 %	28	8	178	9 775 \$	8 294 \$
Groupe III	Administration publique	469	1,5 %	29	9	144	10 947 \$	5 586 \$
	Industrie des aliments et boissons	654	2,1 %	27	10	126	6 905 \$	5 969 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	132	0,4 %	27	8	144	7 451 \$	6 765 \$
	Industrie du papier et activités diverses	75	0,2 %	29	9	160	12 132 \$	9 254 \$
	Transport et entreposage	156	0,5 %	30	9	149	10 273 \$	8 892 \$
	Total partiel	1 486	4,8 %	28	9	137	8 515 \$	6 391 \$
Groupe IV	Commerce	5 134	16,6 %	27	12	100	4 557 \$	3 814 \$
	Industrie du cuir	19	0,1 %	27	11	130	6 124 \$	5 615 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	36	0,1 %	28	8	180	10 445 \$	8 568 \$
	Industrie du tabac	4	0,0 %	29	12	118	9 833 \$	9 884 \$
	Industrie textile	89	0,3 %	29	11	130	7 075 \$	4 830 \$
	Total partiel	5 282	17,0 %	27	12	101	4 652 \$	3 875 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 376	17,3 %	27	13	115	5 106 \$	4 627 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	65	0,2 %	29	14	113	7 437 \$	4 599 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	286	0,9 %	28	10	158	8 186 \$	6 311 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	4	0,0 %	30	8	69	6 946 \$	3 681 \$
	Fabrication de produits électriques	142	0,5 %	28	9	185	11 024 \$	7 669 \$
	Total partiel	5 873	18,9 %	27	12	119	5 376 \$	4 781 \$
Groupe VI	Agriculture	469	1,5 %	28	10	147	8 156 \$	7 510 \$
	Bonneterie et habillement	293	0,9 %	29	13	101	4 263 \$	3 783 \$
	Enseignement et services annexes	3 878	12,5 %	30	10	106	7 553 \$	6 426 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	253	0,8 %	29	15	107	6 082 \$	2 850 \$
	Services médicaux et sociaux	11 963	38,6 %	29	8	140	8 454 \$	7 785 \$
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0	0	0 \$	0 \$
	Industries manufacturières diverses	122	0,4 %	29	10	138	7 079 \$	5 718 \$
	Total partiel	16 978	54,7 %	29	9	132	8 154 \$	7 310 \$
Indéterminé		31	0,1 %	28	13	115	5 587 \$	4 278 \$
Total		31 017	100,0 %	28	10	126	7 152 \$	6 221 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2008

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	113	0,4 %	28	11	157	10 731 \$	9 636 \$
	Industrie chimique	269	0,8 %	29	9	141	10 002 \$	6 174 \$
	Forêt et scieries	46	0,1 %	28	9	154	9 866 \$	9 087 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	20	0,1 %	28	11	164	15 504 \$	10 281 \$
	Fabrication de produits en métal	202	0,6 %	28	10	142	8 064 \$	7 032 \$
	Total partiel	650	2,0 %	29	10	146	9 601 \$	7 375 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	228	0,7 %	28	9	160	8 667 \$	7 704 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	280	0,9 %	28	9	159	8 551 \$	7 720 \$
	Fabrication d'équipement de transport	136	0,4 %	29	10	172	11 373 \$	6 831 \$
	Première transformation des métaux	39	0,1 %	31	7	158	13 983 \$	9 205 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	26	0,1 %	30	10	156	8 633 \$	6 696 \$
	Total partiel	709	2,2 %	28	9	161	9 217 \$	7 588 \$
Groupe III	Administration publique	526	1,6 %	30	9	146	11 750 \$	5 723 \$
	Industrie des aliments et boissons	614	1,9 %	28	10	121	6 787 \$	5 883 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	94	0,3 %	27	9	151	8 065 \$	7 314 \$
	Industrie du papier et activités diverses	72	0,2 %	29	7	153	11 905 \$	9 560 \$
	Transport et entreposage	195	0,6 %	30	10	137	9 891 \$	8 738 \$
	Total partiel	1 501	4,7 %	29	10	133	8 811 \$	6 464 \$
Groupe IV	Commerce	5 228	16,2 %	27	13	99	4 704 \$	3 928 \$
	Industrie du cuir	18	0,1 %	30	9	148	7 690 \$	7 506 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	35	0,1 %	27	8	204	12 609 \$	12 106 \$
	Industrie du tabac	4	0,0 %	28	10	143	14 178 \$	14 203 \$
	Industrie textile	65	0,2 %	28	9	149	8 239 \$	7 443 \$
	Total partiel	5 350	16,6 %	27	13	101	4 849 \$	4 044 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 470	17,0 %	27	12	116	5 412 \$	4 810 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	86	0,3 %	29	11	145	10 444 \$	6 157 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	268	0,8 %	28	10	165	8 975 \$	6 793 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	8	0,0 %	29	13	125	7 271 \$	2 668 \$
	Fabrication de produits électriques	141	0,4 %	29	9	153	9 193 \$	7 149 \$
	Total partiel	5 973	18,6 %	27	12	119	5 690 \$	4 971 \$
Groupe VI	Agriculture	459	1,4 %	28	10	135	7 427 \$	6 927 \$
	Bonneterie et habillement	161	0,5 %	30	13	112	5 394 \$	4 270 \$
	Enseignement et services annexes	4 067	12,6 %	30	9	110	8 312 \$	6 892 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	192	0,6 %	29	16	102	5 538 \$	2 412 \$
	Services médicaux et sociaux	12 951	40,3 %	29	8	137	8 663 \$	7 882 \$
	Chasse et pêche	1	0,0 %	27	5	0	0 \$	4 393 \$
	Industries manufacturières diverses	119	0,4 %	28	10	142	7 166 \$	5 377 \$
	Total partiel	17 950	55,8 %	29	9	130	8 504 \$	7 525 \$
Indéterminé		41	0,1 %	28	13	109	6 192 \$	3 781 \$
Total		32 174	100,0 %	28	10	125	7 474 \$	6 416 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2009

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	139	0,4 %	27	9	162	11 816 \$	10 454 \$
	Industrie chimique	232	0,6 %	29	10	129	8 674 \$	5 021 \$
	Forêt et scieries	37	0,1 %	28	10	154	9 355 \$	7 978 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	31	0,1 %	28	8	145	12 876 \$	8 057 \$
	Fabrication de produits en métal	143	0,4 %	28	10	171	10 076 \$	7 569 \$
	Total partiel	582	1,6 %	28	10	152	10 236 \$	7 294 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	173	0,5 %	28	9	169	9 507 \$	8 626 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	225	0,6 %	29	10	176	9 654 \$	8 570 \$
	Fabrication d'équipement de transport	88	0,2 %	30	11	133	9 245 \$	6 276 \$
	Première transformation des métaux	19	0,1 %	30	9	137	13 604 \$	7 477 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	42	0,1 %	29	10	138	9 073 \$	7 126 \$
	Total partiel	547	1,5 %	29	10	164	9 599 \$	8 070 \$
Groupe III	Administration publique	561	1,6 %	30	10	133	10 787 \$	5 612 \$
	Industrie des aliments et boissons	611	1,7 %	28	10	135	7 861 \$	6 676 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	68	0,2 %	28	9	177	9 129 \$	7 900 \$
	Industrie du papier et activités diverses	57	0,2 %	29	9	156	12 176 \$	8 125 \$
	Transport et entreposage	158	0,4 %	30	10	142	10 494 \$	8 755 \$
	Total partiel	1 455	4,1 %	29	10	139	9 239 \$	6 605 \$
Groupe IV	Commerce	5 384	15,1 %	27	13	98	4 863 \$	4 018 \$
	Industrie du cuir	24	0,1 %	26	10	159	8 501 \$	7 714 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	43	0,1 %	28	9	181	11 368 \$	8 403 \$
	Industrie du tabac	3	0,0 %	28	9	115	11 610 \$	11 650 \$
	Industrie textile	51	0,1 %	29	10	136	8 055 \$	6 788 \$
	Total partiel	5 505	15,4 %	27	13	100	4 971 \$	4 098 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 643	15,8 %	27	12	116	5 671 \$	5 011 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	65	0,2 %	29	11	137	10 526 \$	5 118 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	234	0,7 %	29	11	146	8 592 \$	6 976 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	12	0,0 %	30	16	74	4 832 \$	2 276 \$
	Fabrication de produits électriques	111	0,3 %	30	10	164	10 342 \$	7 266 \$
	Total partiel	6 065	17,0 %	27	12	118	5 881 \$	5 124 \$
Groupe VI	Agriculture	523	1,5 %	28	10	147	8 434 \$	7 662 \$
	Bonneterie et habillement	117	0,3 %	30	14	97	4 325 \$	3 114 \$
	Enseignement et services annexes	6 257	17,5 %	30	11	113	8 900 \$	8 245 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	226	0,6 %	29	16	100	6 580 \$	2 674 \$
	Services médicaux et sociaux	14 240	39,9 %	29	9	134	8 713 \$	7 800 \$
	Chasse et pêche	1	0,0 %	38	22	86	5 150 \$	5 223 \$
	Industries manufacturières diverses	121	0,3 %	29	10	149	8 243 \$	6 165 \$
	Total partiel	21 485	60,2 %	29	10	127	8 734 \$	7 838 \$
Indéterminé		63	0,2 %	29	12	127	7 504 \$	5 512 \$
Total		35 702	100,0 %	28	11	123	7 792 \$	6 740 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2010

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	116	0,4 %	28	11	157	11 867 \$	9 963 \$
	Industrie chimique	231	0,7 %	30	9	140	10 573 \$	6 401 \$
	Forêt et scieries	24	0,1 %	28	9	133	8 395 \$	7 270 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	29	0,1 %	28	11	112	8 851 \$	6 530 \$
	Fabrication de produits en métal	137	0,4 %	28	9	163	9 875 \$	7 825 \$
	Total partiel	537	1,7 %	29	10	149	10 502 \$	7 580 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	185	0,6 %	28	9	164	9 187 \$	7 916 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	205	0,6 %	29	9	186	10 044 \$	8 215 \$
	Fabrication d'équipement de transport	115	0,4 %	30	11	174	12 563 \$	6 905 \$
	Première transformation des métaux	9	0,0 %	31	9	171	14 362 \$	8 088 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	29	0,1 %	31	9	162	9 435 \$	7 164 \$
	Total partiel	543	1,7 %	29	9	174	10 119 \$	7 778 \$
Groupe III	Administration publique	565	1,8 %	30	10	132	11 250 \$	5 892 \$
	Industrie des aliments et boissons	571	1,8 %	28	10	127	7 670 \$	6 477 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	65	0,2 %	29	10	154	8 975 \$	8 535 \$
	Industrie du papier et activités diverses	45	0,1 %	29	9	173	14 667 \$	10 775 \$
	Transport et entreposage	137	0,4 %	31	9	136	10 170 \$	8 714 \$
	Total partiel	1 383	4,3 %	29	10	133	9 341 \$	6 696 \$
Groupe IV	Commerce	5 098	15,8 %	27	13	98	4 969 \$	4 002 \$
	Industrie du cuir	22	0,1 %	26	9	125	6 993 \$	6 594 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	21	0,1 %	30	11	146	9 186 \$	6 533 \$
	Industrie du tabac	4	0,0 %	36	5	121	12 825 \$	9 649 \$
	Industrie textile	69	0,2 %	29	12	111	5 924 \$	4 801 \$
	Total partiel	5 214	16,2 %	27	13	98	5 019 \$	4 038 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 458	16,9 %	27	12	115	5 872 \$	5 128 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	59	0,2 %	29	10	170	12 629 \$	7 234 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	185	0,6 %	29	11	148	8 639 \$	5 842 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	12	0,0 %	30	10	120	9 217 \$	3 403 \$
	Fabrication de produits électriques	118	0,4 %	30	10	160	10 795 \$	5 706 \$
	Total partiel	5 832	18,1 %	27	12	117	6 056 \$	5 180 \$
Groupe VI	Agriculture	475	1,5 %	28	10	136	8 353 \$	7 952 \$
	Bonneterie et habillement	80	0,2 %	29	13	104	4 858 \$	3 583 \$
	Enseignement et services annexes	3 938	12,2 %	30	9	109	8 493 \$	7 261 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	184	0,6 %	30	15	103	6 707 \$	2 552 \$
	Services médicaux et sociaux	13 906	43,1 %	29	9	134	8 807 \$	7 888 \$
	Chasse et pêche	1	0,0 %	33	14	53	2 982 \$	2 982 \$
	Industries manufacturières diverses	109	0,3 %	29	11	142	8 317 \$	4 949 \$
	Total partiel	18 693	57,9 %	29	9	128	8 705 \$	7 669 \$
Indéterminé		67	0,2 %	29	12	143	8 128 \$	6 670 \$
Total		32 269	100,0 %	28	10	123	7 778 \$	6 589 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 16

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2007 à 2010 selon la catégorie de la réclamation et l'année de la réclamation

Catégorie de la réclamation: Enceinte

Principales caractéristiques	2007	2008	2009	2010
Nombre de réclamations	30 579	31 793	35 319	31 954
Âge entier moyen de la travailleuse	28	28	28	28
Nombre moyen de semaines de grossesse ¹	10	10	11	10
Jours moyens d'indemnisation	123	122	121	121
Indemnité de remplacement du revenu moyenne ²	6 912 \$	7 283 \$	7 612 \$	7 609 \$
Débours moyens ³	6 018 \$	6 256 \$	6 592 \$	6 452 \$

Catégorie de la réclamation: Allaité

Principales caractéristiques	2007	2008	2009	2010
Nombre de réclamations	438	381	383	315
Âge entier moyen de la travailleuse	29	30	30	30
Jours moyens d'indemnisation	358	335	347	325
Indemnité de remplacement du revenu moyenne ²	21 782 \$	21 449 \$	23 241 \$	22 877 \$
Débours moyens ³	20 357 \$	19 752 \$	20 415 \$	20 478 \$

L'ensemble des deux catégories

Principales caractéristiques	2007	2008	2009	2010
Nombre de réclamations	31 017	32 174	35 702	32 269
Âge entier moyen de la travailleuse	28	28	28	28
Nombre moyen de semaines de grossesse ¹	10	10	11	10
Jours moyens d'indemnisation	126	125	123	123
Indemnité de remplacement du revenu moyenne ²	7 152 \$	7 474 \$	7 792 \$	7 778 \$
Débours moyens ³	6 221 \$	6 416 \$	6 740 \$	6 589 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Annexe

NATURE DE L'AGRESSEUR

La nature de l'agresseur, c'est la raison environnementale invoquée par le médecin ou par la travailleuse face aux dangers que comporte le poste de travail, eu égard à l'état de grossesse de la travailleuse ou de la mère qui allaite.

La nature de l'agresseur ou des risques existant au poste de travail est codée selon un système de classification propre à la CSST. Il y a six grandes catégories d'agresseurs, chacune étant subdivisée en sous-catégories. Pour les besoins de la présente publication, une seule catégorie (agresseur ergonomique) a été subdivisée dans l'élaboration des tableaux.

CLASSIFICATION DE NATURE DE L'AGRESSEUR

Grande catégorie	Sous-catégorie
1. Agresseur de nature chimique	<ul style="list-style-type: none">- Gaz anesthésiques- Métaux- Solvants (diluants)- Produits utilisés dans l'industrie plastique ou du caoutchouc- Gaz asphyxiants ou irritants- Pesticides, herbicides, insecticides, fongicides et rodenticides- Odeurs chimiques ou autres- Poussières ou vapeurs (organiques ou minérales)- Autres produits chimiques

2. Agresseur de nature physique	<ul style="list-style-type: none"> - Bruit - Ultrasons - Vibration - Radiations - Contraintes thermiques - Hyperbarie - Choc électrique - Autres agresseurs physiques
3. Agresseur de nature ergonomique	<ul style="list-style-type: none"> - Horaire de travail - Rythme et charge de travail, stress - Travail au rendement, heures supplémentaires - Posture de travail - Soulever, pousser, tirer des lourdes charges - Autres efforts physiques - Autres risques ergonomiques
4. Agresseur de nature biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'origine virale, bactérienne, mycologique ou parasitaire - Risques pathologiques associés à des produits biologiques - Risques associés à la manipulation d'un animal ou à son contact
5. Agresseur de nature à nuire à la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Planchers glissants - Escaliers - Risques d'être frappé par un objet
6. Agresseurs divers	

PROFESSION

La profession de la travailleuse a été codée à partir de la *Classification canadienne descriptive des professions*. Afin de faciliter la disposition des tableaux, nous avons préparé une liste des abréviations utilisées pour les professions.

Source: Emploi et Immigration Canada, Guide 1980 Classification canadienne descriptive des professions.

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE:

Titre du grand groupe ou du sous-groupe	Abréviation
Technicienne en sciences physiques, en sciences biologiques, en sciences agronomiques, en architecture et en ingénierie (2117, 2135 et 2165)	Technicienne en sciences naturelles
Enseignante et personnel assimilé (2711 à 2799)	Enseignante
Personnel spécialisé et auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques (3130 à 3139)	Infirmière
Autre personnel médical, autre technicienne de la santé et travailleuse assimilée (3111 à 3119) (3151 à 3159)	Autre personnel médical
Sténographe et dactylographe (4110 à 4113)	Secrétaire
Teneuse de livres, commis en comptabilité et travailleuse assimilée (4130 à 4139)	Caissière
Autre personnel administratif et travailleuse assimilée (4140 à 4143) (4170 à 4179) (4190 à 4199)	Employée de bureau

Titre du grand groupe ou du sous-groupe	Abréviation
Vendeuse de biens de consommation (5130 à 5149)	Vendeuse
Magasinière, ordonnatrice et distributrice (4150 à 4169)	Commis
Travailleuse de l'industrie des aliments et boissons et travailleuse assimilée (8210 à 8229)	Travailleuse des aliments
Travailleuse spécialisée dans la préparation des aliments et boissons et les services connexes (6120 à 6129)	Barmaid
Travailleuse spécialisée dans les services de logement et les secteurs connexes (6130 à 6139)	Préposée à l'entretien
Travailleuse spécialisée dans les services personnels (6141 à 6149)	Service personnel
Autre travailleuse spécialisée dans les services (6160 à 6199)	Autre travailleuse des services
Travailleuse spécialisée dans la confection, l'assemblage et la réparation d'articles en textile, en fourrure et en cuir (8550 à 8569)	Couturière
Travailleuse du textile (8260 à 8279)	Travailleuse du textile
Manutentionnaire et travailleuse assimilée, NCA (9310 à 9319)	Manutentionnaire
Imprimerie et travailleuse assimilée (9510 à 9519)	Travailleuse dans l'imprimerie
Travailleuse non classée ailleurs et autres professions indéterminées (tous les autres codes)	Autres ou indéterminée

Parce que le Québec a besoin
de tous ses travailleurs

www.csst.qc.ca